

Association : _____	Numéro : _____		
Date : _____	Réserve Ligue ou Comité		
Première demande : <input type="checkbox"/>	Renouvellement : <input type="checkbox"/>	Reprise d'activité : <input type="checkbox"/>	Transfert : <input type="checkbox"/>
Compétition : <input type="checkbox"/>	Loisir : <input type="checkbox"/>	Dirigeant : <input type="checkbox"/>	Mutation : <input type="checkbox"/>

N° de licence (renouvellement ou reprise d'activité) : _____

Nom d'usage * : _____ Prénom * : _____

Nom de naissance ** : _____ Date de Naissance * : _____

Pays de naissance ** : _____ Ville de naissance / Code postal ** : _____

Sexe* : _____ Nationalité* : _____ Si né à l'étranger : Nom - Prénom du père : _____
Nom - Prénom de la mère : _____

Classement : _____ Points : _____
(si reprise d'activité, préciser le dernier classement connu, les points et l'année)

Adresse * : _____

Code Postal * : _____ Ville * : _____

Téléphone Fixe : _____ Téléphone Portable : _____

Courriel * : _____

Dirigeant : Encadrant : Arbitre / JA : Technicien :
Contrôle d'Honorabilité : Si au moins une des 4 cases ci-dessus est cochée : Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle **

Vétéran : <input type="checkbox"/> né en 1985 et avant	Sénior : <input type="checkbox"/> du 01/01/86 au 31/12/06	Junior : <input type="checkbox"/> du 01/01/07 au 31/12/10
Cadet : <input type="checkbox"/> du 01/01/11 au 31/12/12	Minime : <input type="checkbox"/> du 01/01/13 au 31/12/14	Benjamin : <input type="checkbox"/> du 01/01/15 au 31/12/16
		Poussin : <input type="checkbox"/> né en 2017 et après

Les données à caractère personnel (nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, courriel) sont indispensables à la délivrance de votre licence par la FFTT.
Par la présente demande de licence, vous êtes informé de la publication de vos résultats obtenus au cours des compétitions en lien avec celle-ci sur les supports officiels de la FFTT ou agréés par celle-ci. Ces résultats feront apparaître vos nom, prénom, catégorie d'âge et club.

Certification médicale : (mention obligatoire *)	<input type="checkbox"/> Je joins un certificat médical de pratique sportive de moins d'un an à la date de cette demande, établi par le médecin sur papier libre ou sur l'imprimé 25-9
* Vous devez cocher obligatoirement une de ces cinq cases et une seule	<input type="checkbox"/> J'ai fourni, si je suis vétéran, un certificat médical lors de mon précédent changement de catégorie sportive. J'ai pratiqué sans discontinuité et je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical (formulaire 25-10-1)
	<input type="checkbox"/> Je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour les majeurs seulement (n°25-10-1) si je suis majeur de moins de 40 ans
	<input type="checkbox"/> Je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour les mineurs seulement (n°25-10-2)
	<input type="checkbox"/> Je ne joins pas de certificat médical ni d'attestation certifiant avoir répondu "non" à toutes les questions d'un auto-questionnaire médical et je disposerai d'une licence ne me permettant pas la pratique sportive

Assurances :
(mention obligatoire *) J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire (voir document 25-2-2)

* Vous devez cocher obligatoirement la case de prise de connaissance du document 25-2-2, et compléter ce dernier.

Protection des données		Signature du titulaire ou du représentant légal (pour les mineurs)	
En vertu du droit à l'oubli, vous avez le droit de demander à la FFTT l'effacement de vos données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel). Pour cela, merci de vous adresser à votre organisme gestionnaire. En cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.		<input type="checkbox"/> J'accepte que mes coordonnées (adresses postales, mail, téléphones) soient utilisées par la FFTT à des fins associatives (Opt-in FFTT) <input type="checkbox"/> J'accepte que mes coordonnées (adresses postales, mail, téléphones) soient utilisées par la FFTT à des fins commerciales (Opt-in Partenaires) <input type="checkbox"/> Je refuse le contrôle d'honorabilité (si coché, je ne serai pas habilité à exercer des fonctions dirigeantes, d'encadrement ou d'arbitrage) <input type="checkbox"/> Je refuse à la fédération la prise de vues et l'utilisation de celles-ci dans le cadre des publications fédérales, dans le respect de la personne	
		Fait à le	Signature



N° 25-9
SAISON 25-26

CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)

Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes :

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débuter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes :

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical

Je soussigné,

Docteur : _____ N° Ordre : _____

Certifie avoir examiné M. : _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature du médecin :



Questionnaire de Santé pour Majeur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire :

- Si vous êtes majeur de moins de 40 ans et n'évoluez pas en catégorie Vétéran ;
 - Si vous évoluez en catégorie Vétéran, avez présenté un certificat médical lors de votre accession ou votre dernier changement de catégorie Vétéran et avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présent".
- L'accession à la catégorie Vétéran, ou tout changement de catégorie Vétéran implique la présentation d'un nouveau certificat médical daté de moins d'un an

N° 25-10-1

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.

Durant les 12 derniers mois :

Oui Non

1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A ce jour :

7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



N° 25-10-1

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence :

déclare avoir pris connaissance des différents cas de figure me permettant d'utiliser un autoquestionnaire, avoir précédemment fourni un certificat médical si j'ai plus de 40 ans ou suis en catégorie Vétéran et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent :

Date : ____ / ____ / ____

Nom du médecin : _____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal

ASSOCIATION DE TENNIS-DE-TABLE DE PARCAY-MESLAY

Saison 2025-2026



Autorisation de prise de vue et de diffusion d'images pour adulte

Je soussigné(e) _____ licencié(e) au TPPM :

Autorise le TPPM à me prendre en photo et/ou vidéo, afin de les diffuser pour des éléments de communication sur les supports suivants :

- Le site internet du TPPM : tt-parcay-meslay.fr
- La page facebook du TPPM : <https://www.facebook.com/TT-parcay-meslay>
- Le compte Tik-Tok du TPPM : @ttpm37
- La chaîne YouTube du TPPM : tt-parcay-meslay
- Les articles, flyers, affiches et documents promotionnels du TPPM
- La presse

N'autorise pas le TPPM à me prendre en photo et/ou vidéo.

Fait le _____ / _____ / _____

À _____

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Association régie par la loi du 01.07.1901 – JO n° 260 du 06.11.1954

Agrément ministériel n° 37 S 44 du 30.06.1966

1 - BUT DU RÈGLEMENT

Le règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association du Tennis de Table de Parçay-Meslay dans le cadre de ses statuts. Toute modification du règlement intérieur sera notifiée aux adhérents. (Les statuts et le règlement intérieur sont consultables au bureau du club et sur le site internet).

Il ne s'agit pas de contraintes mais de règles qui permettent à tous de mieux vivre dans notre association.

2 - RESPECT DU RÈGLEMENT

Le fait de s'inscrire au club constitue une acceptation des statuts et du règlement intérieur.

Toute violation ou non-respect de ce règlement pourra faire l'objet de sanctions par le Comité directeur.

3 - LE COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur (CODIR) dont le rôle est de veiller au bon fonctionnement de l'association est composé des membres du bureau et des représentants des commissions suivantes :

- Commission « finances »
- Commission « sportive »
- Commission « jeunes »
- Commission « communication »
- Commission « manifestations »
- Commission « matériels et logistique »

ainsi que deux membres hors commissions, cooptés et choisis par le Comité directeur.

Les candidatures (hors salariés et prestataires de service du club) pour les postes vacants ou à renouveler sont à déposer 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale et votés lors de celle-ci.

Le Comité directeur est composé de 14 membres maximums.

Les attributions de chacune des commissions sont validées par le Comité directeur.

4 - LE BUREAU

Le Comité directeur élit annuellement un bureau comprenant au moins 1 président, 1 trésorier et 1 secrétaire.

Le bureau peut également contenir le cas échéant un vice-président, un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint.

Le bureau est élu par le Comité directeur.

5 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute personne désireuse de s'entraîner et jouer au TT Parçay-Meslay doit être titulaire d'une licence / assurance délivrée par la FFTT.

Elle devra fournir :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table délivré par un médecin et/ou questionnaire de santé
- La fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée (pour les mineurs, signature obligatoire du tuteur légal)
- La fiche d'autorisation de sortie pour les mineurs.

- Un PASS SANITAIRE si le gouvernement et la fédération l'exige
- Signaler un changement d'adresse.
- Fournir une adresse mail valide (prévenir le secrétaire en cas de changement de mail).
- Fournir un numéro de téléphone (prévenir le secrétaire en cas de changement de numéro)
- Fournir le paiement de la cotisation complète lors de l'inscription (possibilité de faire 4 chèques qui seront échelonnés).

6 - COTISATION

La cotisation est un forfait comprenant :

- La part fédérale (FFTT).
- La part ligue.
- La part comité.
- La part d'adhésion au club.

Le règlement de la cotisation complète est obligatoire et définitivement acquis ; aucun remboursement ne sera effectué.

A défaut de règlement et de certificat médical aucune licence ne sera délivrée.

Le Comité directeur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un membre s'il n'est pas à jour de ses règlements de la précédente saison.

7 - SALLE ET MATÉRIEL

- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du club.
- Il est interdit de manger, de boire des boissons gazeuses sucrées ou alcoolisées dans les aires de jeux, et les vestiaires.
- Le matériel doit être respecté : tables, filets, tables de marque, marqueurs, robot, séparations, etc. (l'utilisation du robot ne se faisant qu'avec une personne autorisée).
- Il est interdit aux jeunes de moins de 14 ans de manipuler ou déplacer les tables, sauf s'il est accompagné d'un adulte.
- Après chaque entraînement ou compétition, les balles doivent être ramassées, les papiers, les bouteilles d'eau etc ... doivent être mis à la poubelle.
- Il est interdit de stationner des vélos dans l'enceinte des locaux.
- La gestion des badges et clés incombe au Président du club. Le porteur d'une clé s'engage à ne pas les dupliquer ou à les prêter sans accord.

8 - FRÉQUENTATION DE LA SALLE

Les horaires d'ouverture de la salle ainsi que d'entraînement sont affichés dans la salle et disponibles sur le site internet.

Sont autorisés à fréquenter la salle :

- Les adhérents
- Les joueurs participant à une compétition ou une manifestation organisée par le club, ou les instances fédérales.
- Les joueurs participant à un entraînement organisé par le club, les instances fédérales, et tout autre organisme lié contractuellement.
- Les joueurs "hors club" s'étant acquitté de la cotisation.
- Les personnes extérieures au club invitées par un adhérent avec l'accord d'un membre du Comité directeur ou d'un entraîneur.

Un adhérent qui invite est responsable de la personne invitée.

9 - TENUE SPORTIVE

En compétition et à l'entraînement, une tenue sportive est obligatoire (short, tee-shirt, jogging, chaussures de sport d'intérieur). La pratique du tennis de table est interdite torse nu.

En compétition par équipe le port du maillot du club est obligatoire. Afin de respecter l'intimité de chacun, il est obligatoire de se changer dans les vestiaires du club. Une fois en tenue, vous pouvez déposer votre sac à l'intérieur de la salle.

10 - CLUB HOUSE ET BUREAU

Le club met à votre disposition du matériel de restauration, de cuisine et de nettoyage (tables, four, micro-ondes...) Il est indispensable que chacun nettoie le matériel utilisé et s'assure toujours que les lieux soient propres après son passage.

Le local matériel doit être rangé comme vous l'avez trouvé.

L'accès et l'utilisation du matériel de bureau (ordinateur, téléphone, archives...) sont strictement réservés aux personnes désignées par le Comité de directeur.

La consommation d'alcool ne peut être qu'occasionnelle et modérée.

Toute personne prenant sa voiture en étant alcoolisé avec un taux supérieur à la norme légale française en venant ou en partant du club du TT Parçay-Meslay, se verra sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive suivant l'avis du Comité directeur et du bureau. Un éthylotest sera fourni pour la sécurité de tous et pour vérifier le taux d'alcoolémie en cas de doute.

11 - COMMUNICATION

Un site internet dont l'adresse est : tt-parcay-meslay.fr regroupe l'ensemble des informations utiles du club (organisation, joueurs, équipes, boutique, partenaires...)

Toutes les informations d'ordre général, les compétitions, les stages, etc... sont consultables par mail envoyé par le correspondant.

L'adhérent s'engage à consulter régulièrement ses messages et à communiquer sa nouvelle adresse mail en cas de changement.

Le club est également présent sur différents réseaux sociaux : Facebook, Instagram, YouTube, TikTok.

Des groupes WhatsApp peuvent être activés pour faciliter la communication du Comité directeur, des équipes ou pour les entraînements.

L'adresse mail du club tpparcaymeslay@gmail.com est à utiliser pour toute correspondance par e-mail avec les adhérents et le Comité directeur.

La diffusion des images impliquant le club sur les différents supports de communication (réseaux sociaux, site internet...) est liée à l'accord de la commission communication, seule garante de l'image du club et du respect de la législation en vigueur.

Toutes diffusion vidéo en live sur les réseaux sociaux personnels est à proscrire.

12 - ASSURANCE, VOLS ET DÉGRADATIONS

- Le fait d'être licencié couvre tous les joueurs en cas d'accident selon le contrat d'assurance de notre fédération.
- Chaque adhérent ou son représentant légal sera libre de prendre toutes assurances complémentaires qu'il jugera nécessaire.
Le club de Tennis de Table de Parçay-Meslay ne peut être tenu pour responsable des vols ou dégradation d'effets personnels appartenant aux adhérents, compétiteurs ou accompagnateurs.
- En cas de dégradations volontaires et avérées sur le matériel mis à disposition, le Comité directeur se réserve le droit de sanctionner la personne responsable ou son représentant légal.

13 - LES COMPÉTITIONS

Le Comité Directeur est en charge de valider ou non les propositions émises par la commission sportive en début de chaque phase pour la composition des équipes et de leur capitanat dans l'intérêt sportif du club.

De même qu'en cours de championnat, lorsque la commission sportive propose de modifier les équipes à des fins de maintien ou montée, le Comité Directeur peut être amener à valider tout déplacement de joueur entre les équipes.

Le joueur doit :

- Participer aux compétitions pour lesquelles il s'est inscrit en début de saison.
- Informer les responsables le plus tôt possible d'une absence.
- Respecter les règles du tennis de table et avoir l'esprit sportif.
- Donner une bonne image du club (accueil, sportivité, respect de l'adversaire, de l'arbitre, de ses coéquipiers, etc)
- ...

Les capitaines d'équipes sont responsables du montage et démontage des aires de jeux pour leurs matchs.

Le capitaine d'équipe est responsable de la feuille de match et de prendre soin du matériel informatique mis à disposition.

Chaque parent dont le ou les enfants font des compétitions, s'engage à assurer plusieurs déplacements.

14 - SÉCURITÉ

- Pour les adhérents mineurs les représentants légaux doivent s'assurer que l'entraîneur responsable du cours est bien présent dans les locaux.
 - En dehors de la période d'entraînement, le TT Parçay-Meslay n'a pas la charge des adhérents mineurs qui restent sous la responsabilité de leurs représentant légaux.
 - Le club n'est pas responsable des mineurs en dehors de la salle.
-

15 - LES SANCTIONS

Le Comité directeur peut se réunir pour statuer sur tout manquement aux règles du présent règlement.

Les sanctions éventuelles pourront aller du simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive du club.

Les amendes dues à des manquements au règlement fédéral sont à la charge des joueurs (forfait non justifié, défaut de maillot, feuille de match etc...).

16 - MODIFICATIONS

Le présent règlement intérieur peut être modifié sur proposition du Président ou de la majorité des membres du Comité directeur.

Toute réclamation doit être adressée au Président et sera soumise au Comité directeur pour décision.

Les adhérents déclarent avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement du club de Tennis de table définies ci-dessus et s'engagent à les respecter.

A....., le

Mention « Lu et approuvé »

Nom/prénom de l'adhérent

.....

Signature